



**PLANIFICATION TEST**

# CHAPELLE-GUI À LANCY



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

JANVIER 2025

## BROCHURES DE PROJET

Les brochures de projet éditées par l'Office de l'Urbanisme (OU) ont pour but de présenter des projets pilotés par ce dernier ou dans lesquels il s'implique particulièrement. Elles sont l'occasion d'illustrer les enjeux actuels de la planification territoriale et de la transition écologique, de certaines dynamiques en œuvre au sein du canton de Genève ainsi qu'une partie du travail effectué quotidiennement au sein de l'office de l'urbanisme.

## GROUPE DE SUIVI

**Carmen Ortega**, architecte-urbaniste, Office de l'urbanisme, Canton de Genève  
**Angèle Canelli**, urbaniste, Ville de Lancy  
**Alix Barbier-Mueller**, administratrice, Pilet&Renaud SA  
**Franck Silvin**, chef de projet service pilotage et développement immobilier, Pilet&Renaud SA  
**Michael Ortiz**, administrateur, Les Associés La Chapelle  
**Beat Zeder**, responsable développement de projet, FPLC

## COLLÈGE D'EXPERTS ET D'EXPERTES

### PRÉSIDENCE

**Jean-Paul Jaccaud**, architecte, Jaccaud + associés

### MEMBRES

**Sophie Agata Ambroise**, architecte-paysagiste, Officina del paesaggio  
**Alix Barbier-Mueller**, administratrice, Pilet&Renaud  
**Angèle Canelli**, urbaniste, Ville de Lancy  
**Philippe Carceller**, futur habitant, coopérative Coprolo  
**Francesco della Casa**, architecte cantonal, Canton de Genève  
**Christian Exquis**, architecte-urbaniste, indépendant  
**Loïc Fuhrer**, vice-président, Fondation Camille-Martin  
**Nicolas Gouneaud**, ingénieur environnement, CSD Ingénieurs  
**Daniela Liengme**, architecte, Liengme Mechat architectes  
**Carmen Ortega**, architecte-urbaniste, Office de l'urbanisme, Canton de Genève  
**Michael Ortiz**, administrateur, Les Associés La Chapelle  
**Massimo Scuderi**, habitant, société civile  
**Kristina Sylla Widmann**, architecte, sylla widmann architectes  
**Beat Zeder**, responsable développement de projet, FPLC

### SUPPLÉANTES ET SUPPLÉANTS

**Jean-Luc Gauthey**, directeur, Office de l'urbanisme, Canton de Genève  
**Malika Regamey**, architecte-urbaniste, Office de l'urbanisme, Canton de Genève  
**Anne Buffello**, cheffe du Service de l'aménagement du territoire, Ville de Lancy  
**Mélissa Nahory**, responsable urbanisme, Ville de Lancy  
**Franck Silvin**, chef de projet service pilotage et développement immobilier, Pilet&Renaud SA

### SPÉCIALISTES CONSEILS

**Patrick Boitouzet**, ingénieur, OCT, Canton de Genève  
**Anne-Lise Cantiniaux**, adjointe scientifique, OCAN, Canton de Genève  
**Mélanie Cordier**, ingénieure environnement, OCEV, Canton de Genève  
**Alessia de Magistris**, architecte, OAC, Canton de Genève  
**Marta Perucchi**, directrice, DIP-log, Canton de Genève  
**Jad Khoury**, chargé de développement, SIG

### APPUI PROJET

**Ariane Widmer**, urbaniste cantonale, Office de l'urbanisme, Canton de Genève  
**Valentin Bourdon**, responsable du pôle projet, Office de l'urbanisme, Canton de Genève

## EQUIPE D'AMO

Organisation de la planification test, du processus de concertation et réalisation des synthèses :

**acau architecture sa**  
**Darius Golchan**, architecte-urbaniste  
**Liliana Franco Teixeira**, architecte  
**Grégor Nemitz**, urbaniste  
**Sophie Claivaz**, stagiaire urbaniste

Partenaires :

**Nicolas Gouneaud**, CSD Ingénieurs, directeur de succursale adjoint  
**Alice Metz**, CSD Ingénieurs, cheffe de projet environnement  
**Pascale de Senarclens**, Pascale de Senarclens+friends, facilitatrice

## GRAPHISME

Atelier Poisson

# SOMMAIRE

## **Sommaire** **3**

## **1. Démarche** **8**

Mot du président du collège d'experts et d'expertes	8
1.1 Objectifs de la démarche	10
1.2 Situation urbaine	11
1.3 Ambitions du projet	14
1.4 Déroulement de la planification test	16

## **2. Résultats** **18**

2.1 Trois équipes	19
2.2 Workshops collaboratifs	38

## **3. Synthèse** **48**

3.1 Lignes directrices	49
3.2 Principes directeurs	50
3.3 Plan de synthèse	52
3.4 Points d'attention pour la suite	53
3.5 Evaluation quartiers en transition	56

## **4. Perspectives** **60**

4.1 Prochaines étapes	60
-----------------------	----

## **5. Approbation** **61**

## **6. Annexes** **62**

# PRÉAMBULE

Comment ne pas d'abord parler de la situation exceptionnelle de Chapelle-Gui. Ce site articule deux réalités si distinctes. Vers le Nord, pointé par le tracé déterminé de la route des Jeunes, il se projette vers la plaine du PAV. Plus rapproché, il surplombe la vaste place de la gare de Lancy-Bachet dont le nom rappelle la présence de l'eau du « baquet » qui s'y trouvait, et où les animaux domestiques venaient s'abreuver. Cet espace urbain en devenir le long de la route de Saint-Julien est prêt à accueillir le va-et-vient croissant des voyageurs, des habitants et travailleurs des quartiers alentour, et des foules attirées par la future patinoire du Trèfle-Blanc. Vers le Sud, une ambiance calme, cadrée par le Salève, un terrain en pente douce qui monte, le long de la route de la Chapelle, vers les quartiers d'habitations de Lancy et de Plan-les-Ouates.

Comment réaliser un nouveau quartier capable d'assumer avec sensibilité ce rôle de charnière entre deux réalités si fondamentalement différentes ? Comment prendre appui sur la route de la Chapelle et lui offrir un front animé pour lui donner les qualités de rue ? Comment tisser des liens entre ce nouveau quartier, ceux environnants et l'une des interfaces de transports les mieux dotés du canton ? Mais aussi, quelle programmation et quelle attention à l'existant, notamment sa végétation, pour révéler les qualités et spécificités inhérentes à ce lieu ? Voici les enjeux qui ont été au cœur des réflexions de la planification test pour Chapelle-Gui.

Les ateliers et séances de travail et de concertation intervenus durant le processus de dialogue et de co-construction de cette planification test ont permis de dégager progressivement des convergences autour de lignes directrices structurantes : une école dont le parvis d'entrée prend appui sur la route de la Chapelle en adressant ainsi au quartier élargi, un mail central qui donne accès à un îlot d'habitations lové dans la végétation, et enfin, en point d'orgue, deux bâtiments hauts sur l'esplanade qui dialoguent avec le lointain qui s'étend devant eux.

Ces résultats saillants de la démarche forment un socle solide d'une organisation spatiale et d'une programmation adaptées à ce lieu « charnière ». Il s'agit aujourd'hui de prolonger la dynamique de projet et de capitaliser sur les acquis en maintenant une volonté commune de faire aboutir les procédures d'aménagement et de concrétiser un projet sur ce site stratégique resté si longtemps dans l'attente d'une nouvelle vie.

Ariane Widmer, urbaniste cantonale



Crédits : Ville de Lancy

Vue aérienne du site



Crédits : KCAP

Cheminement secondaire et patrimoine végétal



Crédits : acau architecture

Place haute et vue sur le site



Crédits : acau architecture

Villas dans le quartier de Chapelle-Gui



Crédits : Atelier Nature et Paysage

Villas dans le quartier de Chapelle-Gui



Crédits : acau architecture

Pilotes des bureaux mandataires



Crédits : acau architecture

Workshop collaboratif entre bureaux pilotes



Crédits : acau architecture

Dernier atelier du Collège d'Experts autour de la maquette du PAV



Crédits : Nicolas Dupraz

Processus de concertation avec la population



Crédits : acau architecture

Collège d'Experts et d'Expertes

# 1. DÉMARCHE

## **MOT DU PRÉSIDENT DU COLLÈGE D'EXPERTS ET D'EXPERTES**

Le périmètre de Chapelle-Gui est un lieu d'opportunités extraordinaires.

Il offre une ouverture sur le grand paysage, le Salève, le Jura et les Alpes, un accès à des zones de nature et des espaces publics très généreux et l'une des meilleures connectivités du canton aux réseaux de Transports publics. Le périmètre a fait l'objet de différentes planifications depuis la modification des limites de zones en 2010 mais des questionnements sur le cahier des charges et la densité n'avaient pas permis jusqu'ici d'établir un projet de consensus. La planification test, dont la synthèse est décrite dans ce document, a été l'occasion de réinsuffler une dynamique au processus de planification en renouant le dialogue avec tous les acteurs du périmètre ainsi qu'avec la société civile pour définir une vision partagée.

Ce processus a été l'occasion de préciser, avec les actrices et les acteurs clé, les ingrédients de ce nouveau quartier sous l'impulsion des propositions formulées par trois équipes de mandataires pluridisciplinaires. Il était essentiel pour le collège d'experts que cette procédure aboutisse à des intentions concrètes qui puissent donner des bases claires au futur Plan Localisé de Quartier. En cela, le processus de planification test a le grand avantage de pouvoir révéler par le projet différentes options et ainsi de pouvoir déterminer de manière très concrète celles qui semblent les plus prometteuses. Comme son nom l'indique, il est également l'occasion de « tester » et le collège a encouragé des réflexions sur des pistes très diverses, semant large pour faire ressortir de nombreuses options.

La préservation des éléments naturels a été au cœur des réflexions autant pour le traitement des aspects paysagers que



dans la détermination des périmètres construits et de l'emprise du bâti. Le site offre actuellement une arborisation et des milieux naturels riches et variés et une attention particulière a été apportée pour permettre leur préservation voire leur renforcement dans le nouveau quartier. Des arbitrages complexes ont ainsi dû être faits pour la répartition de la densité bâtie avec des différenciations fortes entre gabarits et densité sur le site. Au cœur des réflexions a aussi été le souhait de proposer des espaces publics variés avec des caractérisations spécifiques pour permettre la meilleure appropriation possible du site par les futurs habitantes et habitants. Le travail des équipes et les discussions avec le collège d'experts ont ainsi beaucoup été menés pour préciser les vides et les espaces partagés avant de définir les pleins et les volumes bâtis.

Les différents ateliers ont permis d'aboutir à une vision partagée qui a été traduite en une série de principes directeurs qui annoncent un quartier qui offrira à la fois une urbanité affirmée autour de la halte du Léman Express, une présence forte d'éléments naturels et une charpente d'espaces publics qui offriront à toutes et tous la diversité nécessaire pour un quartier de proximité, d'échanges et d'ouverture.

Je tiens à remercier les équipes de mandataires qui ont fait preuve d'un engagement extraordinaire en révélant les qualités du site et son potentiel, partant parfois loin dans des directions très différentes mais sachant toujours revenir vers une proposition collégiale consolidée. Je remercie également très chaleureusement toutes celles et ceux qui ont pris part au collège d'experts pour la clarté et la précision de leurs interventions et pour la bienveillance et la sérénité dans laquelle les discussions se sont déroulées.

## 1.1 OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE

Le processus d'urbanisation sur le périmètre de Chapelle-Gui a été initié par la modification de limites de zones n°29'175 adoptée par le Grand Conseil en 2010. Une première version de PLQ a été menée jusqu'en enquête publique en 2018. Néanmoins, lors de la phase d'opposition du PLQ, et face à l'urgence de proposer de nouveaux équipements scolaires en raison de la forte augmentation des contingents d'élèves, la Ville de Lancy a sollicité par courrier, le 8 juillet 2020, la suspension de la procédure d'adoption du PLQ afin d'incorporer un groupe scolaire complet de 16 classes au sein du PLQ.

La Ville de Lancy a mandaté en novembre 2020 le bureau AETC, qui avait déjà effectué la première version du PLQ, pour réaliser une étude de faisabilité sur les répercussions de l'implantation d'une école à l'intérieur du PLQ. L'étude situait l'école en lieu et place des bâtiments D1 et D2. La suppression des bâtiments D1 et D2 pour l'implantation de l'école aurait impliqué, le cas échéant, une diminution de l'IUS de 1.80 à 1.41.

Dans l'intervalle, deux autres évolutions du contexte ont eu lieu. Premièrement, le Canton a confirmé la suppression du parking P+R prévu à l'intérieur du périmètre du PLQ. Deuxièmement, les espaces publics autour de la gare du Léman Express ont été finalisés - y compris la « place haute » située à l'intérieur du périmètre du PLQ, dans l'angle nord-ouest.

Afin de répondre au besoin d'intégrer un équipement scolaire et à l'abandon du P+R, l'Office de l'urbanisme (OU), en coordination avec la Ville de Lancy, a décidé, à la fin de l'année 2020, de revoir l'avant-projet PLQ et d'explorer des modifications du projet qui permettraient d'atteindre un IUS de 1.50 – un objectif de densité ne faisant pas l'unanimité au sein de propriétaires privés. Pour ce faire, l'OU a mandaté à nouveau le bureau AETC en avril 2021.

Le dossier a été modifié dans le respect du concept d'origine avec des modifications limitées pour permettre la mise en procédure rapide du nouveau projet de PLQ. Un calendrier compact devait permettre la construction concomitante de premiers logements et du groupe scolaire.

Ce nouvel avant-projet de PLQ (avec l'hypothèse d'un IUS de 1.50) a ensuite été présenté à la Commission d'urbanisme en juillet 2021. Le préavis formulé par la Commission comprenait, entre autres, une demande d'optimiser la densité étant donné la proximité immédiate du site à l'interface de transports publics de Bachet. Cette demande a également été formulée par une majorité des développeuses et développeurs du site et soutenue par l'OU. Cet aspect, ainsi que d'autres retours de la Commission appellent à des réglages importants du projet.

Ainsi, à la suite de ces échanges, l'OU, d'entente avec la Ville de Lancy et les développeuses, développeurs et propriétaires du périmètre, a décidé de requestionner l'AVP de PLQ et de rouvrir les réflexions sur ce périmètre via l'organisation des planifications test (ligne directrice SIA 142i-604f Planifications test - Ligne directrice pour le règlement SIA 143). Cette démarche est particulièrement adaptée au travail partenarial recherché avec les autres services de l'État, la Ville de Lancy et les propriétaires, ainsi qu'à la concertation ouverte.

La planification test constitue la première étape pour la conception d'un nouveau PLQ.



Plan du PLQ, version juin 2020



Plan de l'avant-projet de PLQ avec le groupe scolaire.  
Version Juillet 2021 présentée à la Commission d'urbanisme

## 1.2 SITUATION URBAINE

Le site à l'étude se caractérise par un territoire fragmenté, particulièrement marqué par la présence d'infrastructures. D'un côté, une future patinoire s'ajoute aux grands équipements le long de la route de Saint-Julien, au bénéfice d'un gabarit ré-haussé le long de cet axe structurant. Aux pieds, l'un des principaux pôles de mobilité du canton, dans l'axe exact de la route des Jeunes et avec l'arrivée de la halte du Léman Express. De l'autre côté, un tissu tout aussi hétérogène, entre les pièces urbaines récentes et le tissu pavillonnaire, qui cherche aussi de nouvelles cohérences et de nouvelles coutures, par la régénération urbaine et la requalification des espaces publics.

Dans ce contexte marqué par de fortes évolutions (passées, en cours et en devenir), le périmètre interrogé, qui est celui du PLQ 29'884 (lors de sa mise à l'enquête publique en 2018), joue un rôle particulier d'interface et d'articulation entre les pièces urbaines, les mobilités, les usages et les modes de vies.

Le périmètre d'étude élargi inclut :

- ▶ La route de La Chapelle entre la sortie de la gare du Léman Express et le chemin des Tuileries (orientations pour la requalification future de la route de La-Chapelle)
- ▶ Le parc situé à l'est du périmètre (orientations pour les adaptations des aménagements existants en limite du PLQ).

Les projets en cours aux alentours du périmètre ont été pris en compte dans le cadre des planifications tests.

- ▶ Patinoire du Trèfle Blanc: Le site du Trèfle Blanc a fait l'objet d'un concours pour l'aménagement des espaces publics et la construction de :

Une patinoire principale de 8'500 places et d'une patinoire secondaire.

Un bâtiment d'activités de 24'000 m<sup>2</sup>, comprenant pour la Ville de Lancy une salle polyvalente, une bibliothèque multimédia et des locaux pour associations.

Un parking souterrain: 1000 places P+R et 150 places pour le bâtiment d'activités.

Le résultat du concours a été dévoilé en mars 2024, après la finalisation de la planification test.

- ▶ Projet du Sapay: La parcelle n° 4370, propriété de l'État et dite « du Sapay », a été identifiée - dans le cadre du mandat d'élaboration du plan directeur des bâtiments de la police cantonale genevoise - pour accueillir tout ou partie de leur programme. Le site est occupé par de nombreux autres services de l'État qui resteront sur place (OCPPAM, OCGC, OCAN, OFROU, OCEau, OCIRT). Une étude de la capacité du site est actuellement en élaboration, elle est pilotée par l'OCBA.
- ▶ Trèfle d'Or et Cité de Pesay: Situés de part et d'autre de la route de St-Julien, les deux projets issus d'un concours d'architecture sont terminés.
- ▶ PLQ de Chapelle-Les Sciers: Il est construit presque dans sa totalité, à l'exception des bâtiments longeant la route de Saconnex-d'Arve au nord-est. La construction de cette dernière partie n'est pas envisagée à moyen terme.
- ▶ Autres projets en cours: Le projet «Porte sud» (Projet Camembert), faisant partie du PAV, prévoit entre 75'000 m<sup>2</sup> et 100'000 m<sup>2</sup> d'activités et 15'000 m<sup>2</sup> d'équipements publics.

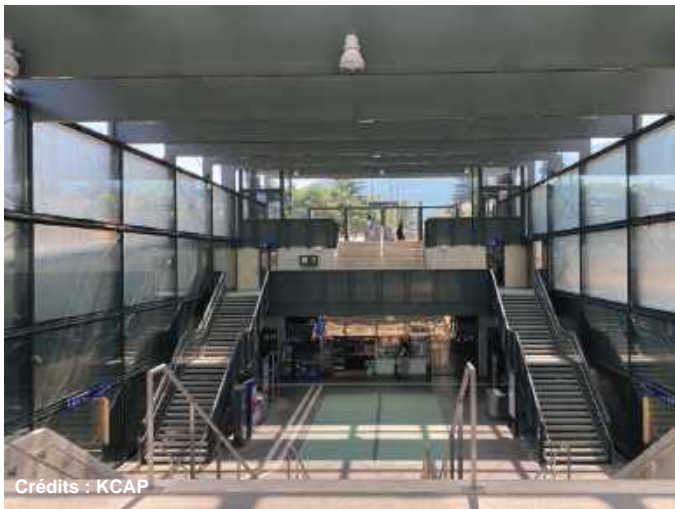


Projets en cours autour du périmètre du PLQ. Etude Wüest et Partner, février 2023



Crédits : acau architecture sa

Place haute sur Lancy-Bachet, située à l'intérieur du périmètre d'étude.



Crédits : KCAP

Interface de transports publics de Lancy Bachet



Crédits : acau architecture sa

Place basse et vue sur les immeubles de Trèfle d'Or et de la Cité-de-Pesay

Route de La-Chapelle



Crédits : acau architecture sa

Cordon boisé et crèche « Les Couleurs du Monde »



Crédits : acau architecture sa

Vue sur le quartier de Chapelle-les-Sciens et sur le cordon boisé



Crédits : acau architecture sa

## 1.3 AMBITIONS DU PROJET

Les objectifs de la planification test étaient d'une ambition à la mesure des qualités et de la localisation du site.

La Charte « Quartiers en transition » (QeT) a été utilisée comme grille d'analyse transversale des différentes variantes proposées par les équipes. 20 objectifs ont été sélectionnés (listés en page 56).

### GRANDS AXES DE LA RÉFLEXION

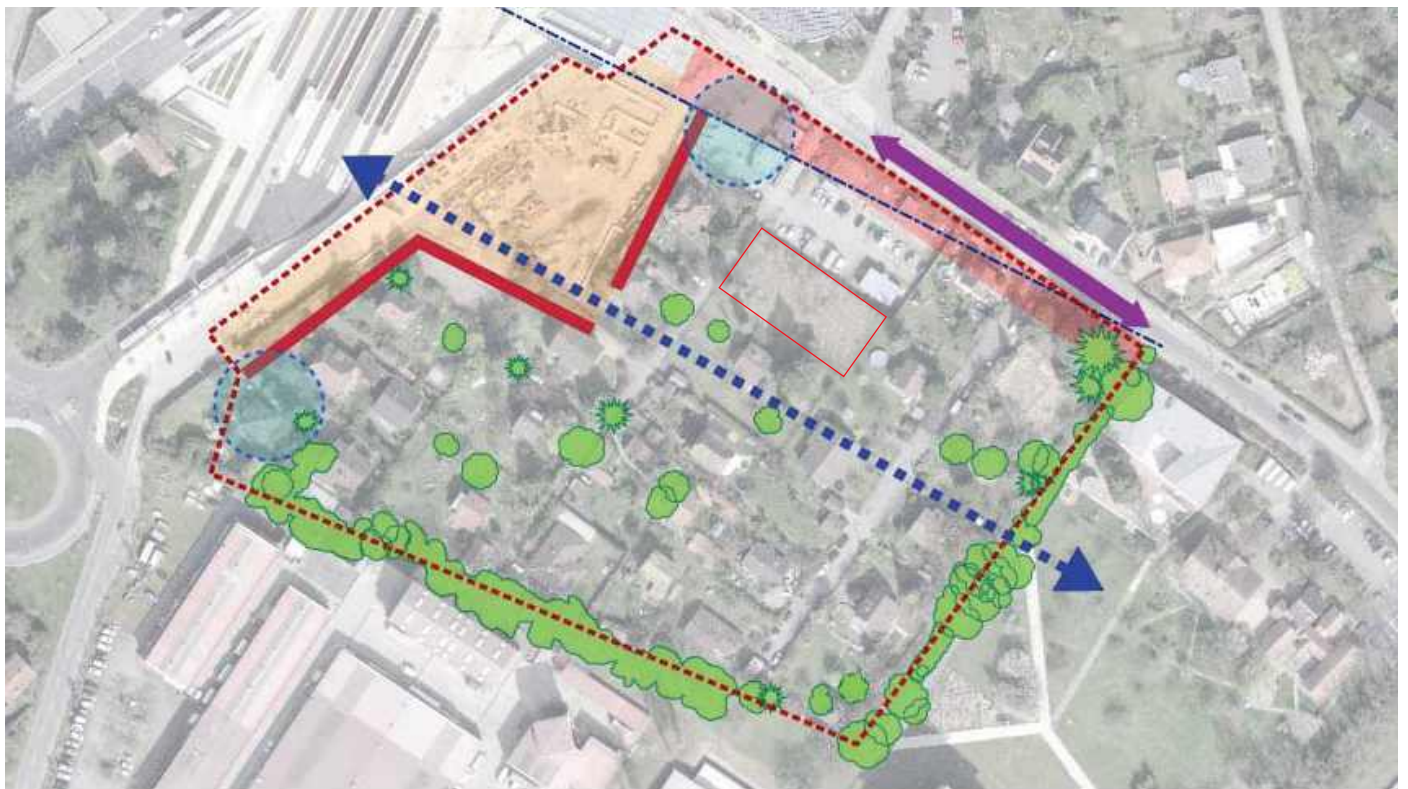
Les grands axes de la réflexion étaient de :










- ▶ Veiller à une utilisation mesurée de sol et tester la faisabilité d'un indice d'utilisation du sol (IUS) de départ d'au moins 2.0. Cette densification doit être compatible avec des objectifs qualitatifs pour le quartier définis dans les documents de planification touchant notamment à la mobilité, à l'environnement, au climat ou encore à l'ensoleillement.
- ▶ Porter des ambitions environnementales élevées en matière de préservation et de consolidation de l'existant (cordons boisés, arbres isolés, prairie mi-sèche, pleine-terre, etc.), d'amélioration de la biodiversité, de lutte contre les îlots de chaleur, de gestion des eaux de pluie, de protection de la nappe principale du Genevois, de limitation des excavations, de réutilisation in situ des matériaux, de limitation des nuisances (OPAM) et d'anticipation des ambiances sonores.
- ▶ Construire un équilibre délicat entre une densité optimisée et les enjeux qualitatifs et environnementaux.
- ▶ Appréhender les enjeux paysagers aux différentes échelles et identifier dans un périmètre élargi les éléments à valoriser de la charpente paysagère.
- ▶ Développer un bâti de qualité s'intégrant au mieux à un tissu urbain relativement hétérogène et favorisant une mixité sociale.
- ▶ Porter une attention particulière aux usages, aux qualités environnementales et paysagères, à la connectivité des espaces publics.
- ▶ Concevoir un quartier de demain, où les aménagements et les aménités encourageront à vivre, se déplacer, consommer autrement, notamment grâce à l'activation des rez-de-chaussée et à un concept de mobilité encourageant les mobilités actives.
- ▶ Développer un quartier qui répond aux besoins des habitants et habitantes, usagers et usagères dans un périmètre élargi : nouveaux commerces, services, équipements publics, liaisons de mobilité douce, etc., tout particulièrement un nouveau groupe scolaire primaire de 16 classes et une crèche.
- ▶ Anticiper la mise en œuvre en anticipant un phasage de réalisation du quartier vraisemblable, en regroupant les droits à bâtir en cohérence avec les intentions connues des différents propriétaires fonciers.
- ▶ Proposer une démarche innovante, capitalisant, dans un premier temps, sur les bénéfices de processus compétitifs traditionnels de type MEP ou concours, pour basculer, dans un deuxième temps, vers une dynamique collaborative entre équipes.
- ▶ Restaurer une qualité de dialogue entre acteurs clés, et notamment avec la société civile et les propriétaires du périmètre et redonner « rythme et envie » au processus de planification.

## INVARIANTS

Plusieurs invariants, présentés sur le plan ci-dessous, structuraient les réflexions. Ils définissent un cadre partagé par les différents acteurs dans le cahier des charges et permettent de capitaliser sur le travail effectué préalablement.

Une contrainte majeure supplémentaire est apparue en début d'étude, à la suite d'un relevé faune et flore : la présence d'une prairie mi-sèche (mésobromion) d'une surface d'environ 1'250 m<sup>2</sup>, protégée par l'Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage.



- |   |                               |   |                            |   |  |
|---|-------------------------------|---|----------------------------|---|--|
|  | Arbres d'intérêt              |  | Front route de La Chapelle |  | Secteur d'accès au stationnement souterrain  |
|  | Seuils de quartier            |  | Place haute                |  | Secteur de la prairie mi-sèche (mésobromion) |
|  | Servitude non bâti tunnel LEX |  | Front bâti avec rdc actifs |   |  |
|   |                               |  | Espace continu structurant |   |  |

Plan des invariants issus du cahier des charges, août 2022 avec ajout du secteur de la prairie mi-sèche (mésobromion)

# 1.4 DÉROULEMENT DE LA PLANIFICATION TEST

## LES ACTEURS

Une planification test est un processus qui se caractérise par un degré élevé de dialogue entre différents acteurs à toutes les phases en vue d'alimenter les réflexions de projet et de créer du consensus.

La planification test a mobilisé plusieurs groupes d'acteurs :

- ▶ **Le Groupe de suivi** (GS) composé des représentants des entités qui ont participé au financement de la procédure : Office de l'urbanisme, Commune, acteurs privés et parapublics.
- ▶ **Le Collège d'Expertes et d'Experts** (CE), composé de professionnels externes, représentants des autorités cantonales et communales, de propriétaires fonciers et de deux représentants de la société civile. Le collège a mis à profit son large panel de compétences pour dialoguer avec les équipes, formuler des recommandations et retenir les partis d'aménagement les plus prometteurs.
- ▶ **Des spécialistes-conseils** ont accompagné le CE en mettant à profit leurs compétences techniques pointues. Ils ont procédé à l'analyse des différentes propositions en vue d'éclairer les choix du CE.
- ▶ **Trois équipes pluridisciplinaires** sélectionnées en juin 2023 à la suite d'un appel à candidature (atelier-01) pour participer à la planification test :
  - 1 - Aeby Perneger & Associés, Afry, Ecoscan, Oxalis, Elena Cogato-Lanza, Christian Bischoff
  - 2 - farra zouboulakis & associés, BCPH Ingénierie, EDMS, Pascal Heyraud, Terasol, Kaemco
  - 3 - KCAP, Citec, Biolconseil, Wüest PartnerLes équipes devaient être pilotées par un bureau d'architecte-urbaniste, comporter un architecte paysagiste, un bureau spécialisé en mobilité, un bureau spécialisé en environnement et une discipline autre (au choix du pilote).
- ▶ **La société civile** a été consultée dans le cadre de trois ateliers de concertation, dont deux avant le début du travail des équipes. Les participantes et participants ont fait remonter les enjeux clés et partagé leurs attentes et recommandations. Chaque atelier a fait l'objet d'une synthèse consignée dans un rapport de concertation public, diffusé aux acteurs, particulièrement aux GS, CE et équipes.
- ▶ **L'AMO** est constitué du bureau acau architecture en pilote, épaulé par Pascale de Senarclens + friends (facilitation & concertation) et CSD Ingénieurs (environnement). La mission de l'AMO est de mettre en oeuvre le processus dans l'esprit de sa proposition initiale, de coordonner l'ensemble des acteurs, de concevoir et d'organiser les ateliers (concertation / CE / GS / groupe des pilotes) et de réaliser la présente synthèse du processus.

## ETAPES

Toutes les informations concernant la démarche et les résultats du processus de concertations font l'objet d'un rapport de synthèse distinct qui peut être [téléchargé via ce lien](#).

- ▶ **Concertation 1** - Le premier atelier avait pour but de présenter la démarche, le contexte, les enjeux, de donner la possibilité aux participantes et participants de poser leurs questions aux acteurs et actrices du processus présents à la séance et d'identifier les thématiques prioritaires à travailler lors du deuxième atelier de concertation.
- ▶ **Concertation 2** - Il s'agissait d'approfondir les cinq thématiques prioritaires identifiées : mobilité individuelle motorisée, mobilité douce, espaces extérieurs, vie de quartier et bâti. Les participantes et participants ont ainsi formulé des besoins, des envies et des recommandations dans le cadre de sous-groupes conçus pour permettre un dialogue plus nourri. Les résultats ont ensuite été synthétisés et transmis au Collège d'Experts et d'Expertes, ainsi qu'aux équipes, avant le lancement de la démarche, en qualité de « rapport société civile » complétant le cahier des charges.
- ▶ **Atelier 1** - L'atelier 1 a réuni pour la première fois les membres du CE, accompagnés des experts conseils, en vue de sélectionner les candidatures des trois bureaux pilotes sur les sept invités. À cette occasion, la démarche Quartiers en transition est présentée. Les ateliers 1 à 4 se sont tenus à l'école du Sapay, à proximité du site.

Une fois sélectionnées, les équipes ont été invitées à développer leur réflexions de projet, en parallèle des autres équipes dans l'objectif de pousser la logique de projet et de favoriser le développement de réflexions propres à chaque équipe, au cours des deux mois impartis.

- ▶ **Atelier 2** - L'atelier 2 a offert la première opportunité de dialogue entre les membres du CE, les experts conseils et les équipes invitées à présenter leur projet.

L'après-midi a été réservée à une délibération du CE. Une synthèse des critiques et recommandations a été transmise par l'AMO aux équipes qui ont disposé ensuite d'un mois pour les intégrer et affiner leurs projets.

- ▶ **Atelier 3** - L'atelier 3 s'est déroulé sur le même format que l'atelier 2, à la différence que toutes les équipes étaient invitées à assister aux présentations des projets des autres équipes. Des échanges croisés entre équipes ont eu lieu.

L'après-midi, pendant que le CE a délibéré, les pilotes des équipes ont été invités par l'AMO à une séance collective en vue de commencer à co-construire la phase collaborative.

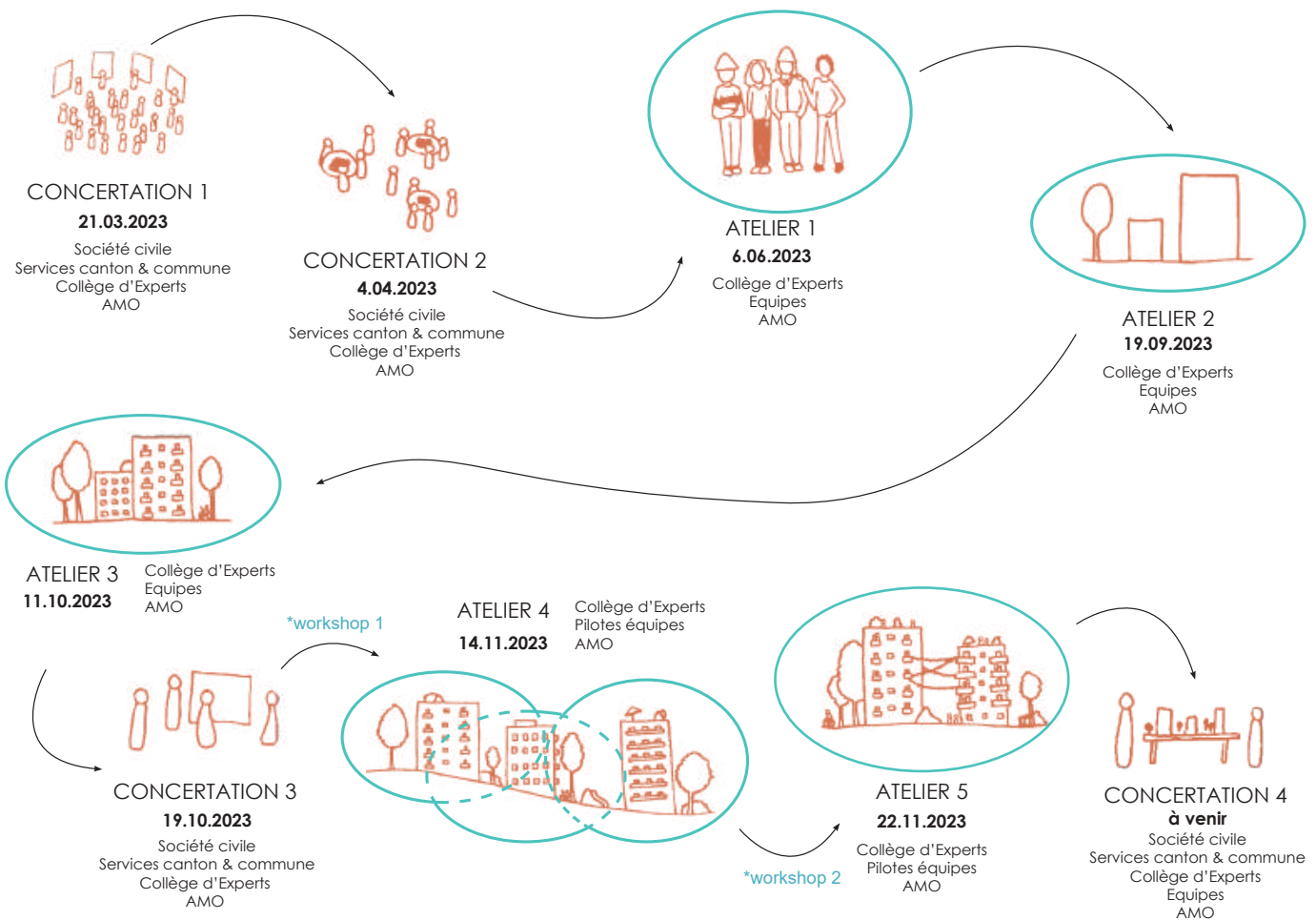
- ▶ **Concertation 3** - Le caractère non compétitif de la procédure de planification test est particulièrement adapté pour échange à mi-parcours avec la société civile. Les participantes et participants à l'atelier ont pu prendre connaissance des projets travaillés par les trois équipes, poser des questions, formuler des remarques et interagir avec les intervenants



(représentantes et représentants de services cantonaux, communaux et du CE). Ce temps d'échange a permis d'alimenter les réflexions des équipes pour la suite, juste avant qu'elles ne soient amenées à « croiser leurs réflexions » (ateliers 4 et 5).

- ▶ **\*Workshop collaboratif 1** - Les pilotes de chaque équipe pluridisciplinaire se sont réunis lors d'un workshop organisé par l'AMO. Des recommandations résultant d'une synthèse des délibérations du CE de l'atelier 3 et de la concertation 3, établies par l'AMO, ont servi de base de réflexion pour ce workshop. Le groupe a travaillé de manière collective, élaborant des scénarios et définissant le mode de leur restitution.
- ▶ **Atelier 4** - Lors de l'atelier 4, l'équipe des pilotes a présenté au CE ses réflexions issues du workshop 1, illustrées par différentes variantes. Le CE a délibéré et transmis directement au groupe de pilotes les recommandations en vue du dernier atelier.

- ▶ **\*Workshop collaboratif 2** - Le groupe des pilotes s'est réuni lors d'un workshop organisé par l'AMO afin de mettre au point la variante finale conformément aux attentes du CE.
- ▶ **Atelier 5** - Le dernier atelier s'est tenu au Pavillon Sicli. L'équipe des pilotes a ainsi pu présenter la variante finale élaborée lors du workshop 2 directement sur la maquette du PAV. La délibération du CE se déroule en présence et en interaction avec l'équipe des pilotes.
- ▶ **Concertation 4** - Une séance de restitution tout public aura lieu début 2024 avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la démarche.



Etapes, calendrier et acteurs de la démarche